



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022\_135

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-deux et le quinze décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire.

10 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Christian MOLANDRE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

Secrétaire de séance : Jérôme JACQUES.

### **Objet : participation transport scolaire 2021/2022**

Madame l'Adjointe au Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 20 % au coût du transport scolaire des élèves du primaire organisé par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Elle indique que pour l'année scolaire 2021/2022, le coût moyen annuel du transport a augmenté et représente une participation par élève de 510 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette participation et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 9 690 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance, Jérôme JACQUES	L'Adjointe au Maire, Florence FERNANDEZ
	